ASSUR'HIPPIQUE

DIDIER DELAUNAY

L'assureur de votre passion

Assurances des **produits à naître**

Didier DELAUNAY - Agent Général - Gan Assurances
Adresse : ZA les Tuileries, Route de Pont Audemer - 27260 CORMEILLES
Téléphones : 02.32.57.85.90 ou 06.84.61.80.70
Site web : www.delaunayassurhippique.com
Adresse email : cormeilles@gan.fr

ASSUR'HIPPIQUE

DIDIER DELAUNAY

SOMMAIRE

Conditions d'assurance..... 1

Poulinières et étalons assurables..... 2

Formule de garanties..... 3

Transfert d'embryon.....4

ASSUR'HIPPIQUE

DIDIER DELAUNAY

Votre agence ***Assur'Hippique – Didier DELAUNAY*** vous propose une large gamme d'assurances pour garantir votre produit à naître, en fonction de vos besoins et de vos attentes :

Que vous soyez porteur de part (vente d'une saillie) ou éleveur (achat ou utilisation d'une saillie), nous sommes en mesure de vous proposer une couverture pour votre produit à naître, dont la tarification varie en fonction de votre situation et de la valeur assurée.

Nos garanties "Produit à Naître" peuvent être souscrites uniquement **en complément d'une garantie « Mortalité »**, sur la part d'étalon ou sur la poulinière :

- Soit par un forfait fixe de 3.000,00 € inclut directement dans le contrat "Produit à Naître" (sans tacite reconduction) ;
- Soit par un contrat "Mortalité" à part entière (avec tacite reconduction).

Elles sont réservées aux poulinières stationnées en **France métropolitaine**.

Elles sont plafonnées à **50.000,00 €** :

- Pour les **porteurs de part**, ayant vendu leur saillie, la valeur assurée sera au maximum égale au prix de la saillie "Poulain Vivant à 48 heures" ;
- Pour les **éleveurs**, ayant acheté une saillie, la valeur assurée sera au maximum égale au prix de la saillie "A la réservation" ;
- Pour les **éleveurs**, utilisant une saillie issue de l'une de leurs parts d'étalon, la valeur assurée sera au maximum égale au prix catalogue "A la réservation" + "Poulain Vivant à 48 heures".

Elles sont soumises à une **franchise** en cas de sinistre de :

- 5,00 % de la valeur assurée (poulinière très régulière) ;
- 10,00 % de la valeur assurée (poulinière régulière ou maiden) ;
- Ou 20,00 % de la valeur assurée (poulinière sinistrée).

Le **montant de la prime** dépend de la valeur assurée, des garanties souscrites et de votre situation :

- Vous bénéficiez d'un **meilleur prix** si vous assurez votre part d'étalon et/ou votre poulinière par un contrat "Mortalité" à part entière ;
- Vous bénéciciez d'une **réduction** si vous n'avez pas eu de sinistre l'année passée sur le produit à naître assuré (saillie du même étalon ou gestation de la même poulinière).

ASSUR'HIPPIQUE

DIDIER DELAUNAY

- Poulinières assurables -

Nos garanties "Produit à Naître" sont accessibles aux poulinières, qui respectent l'ensemble des critères, ci-dessous :

- Être âgées au maximum de 16 ans au moment de la saillie ;
- Avoir une production régulière (2 produits viables au cours des 3 dernières années, ne pas avoir été vide deux années consécutives) ;
- Être aptes à la reproduction ;
- Être à jour de leurs vaccinations (Grippe, Tétanos, Rhinopneumonie).
- Pour la garantie "**Vacuité de la poulinière**" :
  - Avoir la possibilité d'exploiter au minimum trois chaleurs différentes entre le 1er saut et la fin de la saison de monte ;
  - Avoir la possibilité d'aller au 1er saut avant le 15 mai ;
  - Aller autant de fois que nécessaire à la saillie jusqu'à la fin de la saison de monte ;
  - Ne pas changer d'étalon.

- Etalons assurables -

Nos garanties "Produit à Naître" sont accessibles aux étalons, qui respectent l'ensemble des critères, ci-dessous :

- Pour la garantie "**Vacuité de la poulinière**" :
  - Être âgés de moins de 21 ans ;
  - Avoir un taux de fertilité considéré comme conforme à la normale.

ASSUR'HIPPIQUE

DIDIER DELAUNAY

- Formule n°01 -

Cette formule vous permet d'obtenir le remboursement de la valeur de la saillie de l'étalon désigné au contrat en cas d'absence de fécondation de la jument assurée, de mort de l'embryon (résorption embryonnaire ou avortement), de naissance d'un foal mort-né ou de décès du foal sous 48 heures.

Cette formule couvre l'absence de gestation ou la gestation de la jument en totalité soit du 1er saut aux 48 heures du poulain considéré « live-foal » :

- Vacuité de la jument poulinière ;
- Perte de l'embryon au cours de la gestation ;
- Naissance d'un foal mort-né ;
- Décès ou euthanasie pour raison humanitaire du foal sous 48 heures.

Cette formule est accessible uniquement aux juments assurables qui n'ont pas encore été au premier saut

- Formule n°02 -

Cette formule vous permet d'obtenir le remboursement de la valeur de la saillie de l'étalon désigné au contrat en cas de mort de l'embryon (résorption embryonnaire ou avortement), de naissance d'un foal mort-né ou de décès du foal sous 48 heures.

Cette formule ne couvre pas l'absence de gestation mais uniquement la gestation de la jument à partir du 40ème jour de gestation jusqu'aux 48 heures du poulain considéré « live-foal » :

- Vacuité de la jument poulinière ;
- Perte de l'embryon au cours de la gestation ;
- Naissance d'un foal mort-né ;
- Décès ou euthanasie pour raison humanitaire du foal sous 48 heures.

Cette formule est accessible uniquement aux juments assurables, qui sont gestantes au minimum de 40 jours et au maximum de 8 mois.

ASSUR'HIPPIQUE

DIDIER DELAUNAY

- Transfert d'embryon -

Cette formule vous permet d'obtenir le remboursement du coût de la prestation de transplantation embryonnaire en cas de mort de l'embryon transféré (résorption embryonnaire ou avortement), de naissance d'un foal mort-né ou de décès du foal sous 48 heures.

Cette formule ne couvre pas l'absence de gestation mais uniquement la gestation de la jument porteuse à partir du 45ème jour de gestation jusqu'aux 48 heures du poulain considéré « live-foal » :

- Perte de l'embryon transféré au cours de la gestation ;
- Naissance d'un foal mort-né ;
- Décès ou euthanasie pour raison humanitaire du foal sous 48 heures.

Cette formule est accessible uniquement aux juments porteuses assurables, qui sont gestantes au minimum de 45 jours et au maximum de 8 mois.

Cette formule est plafonnée à 3.000,00 €, à concurrence du coût de la prestation de transplantation embryonnaire.

En cas de sinistre, cette formule est soumise à une franchise de 10,00 % de la valeur assurée.

Même si notre offre ne peut pas vous garantir la naissance d'un foal, elle permet de vous accompagner financièrement si votre poulinière, ou celle de l'éleveur à qui vous avez vendu la saillie, ne mène pas à terme sa gestation.